

23.09.2010 - 07:58 Uhr

comparis.ch sur les primes maladie 2011 - Primes maladie : augmentation de 8 % en moyenne

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau «Hausse des primes maladie 2011 par canton» peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

La hausse des primes maladie pour l'an prochain sera supérieure à la moyenne mais moindre qu'il y a un an. C'est ce que montrent les calculs de comparis.ch, le comparateur sur internet. Les jeunes adultes, les assurés ayant une franchise élevée et les assurés des cantons de Nidwald et Appenzell Rhodes-Intérieures seront particulièrement touchés, tandis que la variation de la prime moyenne que publie l'Office fédéral de la santé publique devrait être plus basse et se situer en-dessous de 7 %.

Cette année encore, comme l'an dernier, les assurés suisses vont écoper d'une augmentation supérieure à la moyenne des années précédentes. Toutefois, le rehaussement des primes sera moins vigoureux qu'il y a un an (11,5 % en 2010) et moins important que supposé jusqu'à présent. Il sera de 8 %, en moyenne. C'est ce que montrent les calculs de comparis.ch, le comparateur sur internet. Ce chiffre a été calculé tous cantons, tranches d'âge, franchises et modèles d'assurance confondus, et pondéré en fonction du nombre d'assurés de chaque caisse. comparis.ch dispose des primes provisoires des trois quarts des assurés environ.

Hausse plus musclée pour les jeunes adultes et les assurés ayant une franchise élevée
Le relèvement des primes ne touchera pas tous les assurés avec la même rudesse. Maintenant que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a instauré un plafond aux rabais dont bénéficiaient les jeunes adultes (19-25 ans), il est peu surprenant que cette tranche d'âge ait à faire face à une hausse supérieure à la moyenne (12 %). Par ailleurs, les primes des enfants seront rehaussées en moyenne de 7 % et celles des adultes de 8 %.

Par contre, pour les adultes et les jeunes adultes, il y aura des écarts considérables en fonction de la franchise choisie. Les assurés ayant la franchise standard à 300 francs verront ainsi leurs primes augmenter en moyenne de 8 %, alors que ceux qui ont opté pour la franchise la plus élevée, à 2500 francs, écoperont de 12 %. « Une fois de plus, ce sont les assurés qui se montrent les plus concernés par leurs dépenses de santé en optant pour une franchise élevée, qui seront les plus touchés » commente Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch.

Genève, le Jura et Neuchâtel enregistrent les plus faibles hausses
On constate aussi des disparités entre les cantons : Nidwald, Appenzell Rhodes-Intérieures (12 % chacun) ainsi que Uri et Obwald (11 % chacun) afficheront les plus fortes hausses moyennes (cf. tableau). A l'inverse, c'est à Genève, dans le Jura, à Neuchâtel et dans les Grisons que l'augmentation sera la plus faible (5 %). Dans ces cantons, la hausse correspondra à peu près à la hausse moyenne des dépenses de santé ; une maigre consolation que cette augmentation inférieure à la moyenne pour les assurés de Genève et de Neuchâtel dont les primes comptent déjà parmi les plus élevées de Suisse.

L'Office fédéral calcule différemment

La variation de la prime moyenne que l'OFSP annoncera probablement la semaine prochaine, sera plus basse que celle calculée par comparis.ch. Pourquoi ? Parce que l'OFSP calcule la variation de la

prime moyenne d'un adulte ayant le modèle standard, la franchise à 300 francs et la couverture accident, et que pour ce groupe d'assurés, la hausse calculée par comparis.ch s'élève à 7 %.

L'augmentation officielle devrait cependant être encore plus basse parce que l'OFSP tient compte, dans son modèle de calcul, des assurés qui changent de caisse et pour qui, donc, la hausse est plus réduite.

Pour sa part, comparis.ch a déjà souligné l'impact que pouvaient avoir les changements de caisse sur la hausse des primes(1). « Le chiffre calculé par l'OFSP est de moins en moins représentatif du fait que de plus en plus d'assurés, chaque année, adoptent un modèle d'assurance alternatif ou optent pour une franchise plus élevée » explique R. Eisler, P.D.G. de Comparis.

(1) Communiqué du 20 septembre « Les assurés freinent la hausse des primes d'un demi-milliard » : <http://bit.ly/cR10R7>

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Téléphone : 044 360 34 00
Courriel : media@comparis.ch
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100610756> abgerufen werden.